

Délibération n°105/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Date de convocation : 10/06/2024

Nombre de présents : 59

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 71

Date d'affichage : 10/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix juin deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GUYARD François, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoît, PICARD Christine, POUILLOT Denis, RAVERDEAU Chantal, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel (pouvoir à M. Xainte), SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, COUET Micheline, DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Boisard), FERRON Claude (pouvoir à M. Giroux), FOUCHER Gérard (suppléante Mme Gaudin), FOUQUET Yves (pouvoir à M. Kotovtchikhine), GROSJEAN Pascale (pouvoir à M. Reverdy), HABAY BARBAULT Céline (suppléant M. Guyard), HOUBLIN Gilles (pouvoir à Mme Thieulent), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MACCHIA Claude (pouvoir à M. Léger), MÉNARD Elodie (pouvoir à Mme Javon), RAMEAU Etienne, RENAUD Patrice (pouvoir à Mme Choubard), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Vigouroux), PRIGNOT Roger.

Délégués absents : GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, LHOTÉ Mireille, PAURON Éric, PROT Michel.

Secrétaire de Séance : Mme Chantal RAVERDEAU

OBJET : Attribution du marché relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territorial de Puisaye Forterre – Val d'Yonne

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
- Vu la délibération n°0036/2021 du 25 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président ;
- Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.L101-1 et suivants, L104-1 et suivants, L131-1 à L131-3, L141-1 et suivants, L143-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 25 octobre 2016 portant création de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et ses statuts ;

Délibération n°105/2024

- Vu la délibération N°662/2016 en date du 19 décembre 2016 portant approbation du SCoT de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne ;
- Vu la délibération N°63/2023 en date du 24 avril 2023 portant prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne et définition des modalités de concertation ;
- Considérant la consultation lancée sur Ternum,
- Considérant l'offre du bureau d'étude E.A.U d'un montant de 181 200 € HT pour la tranche ferme.
- Comprenant également deux tranches optionnelles pour la finalisation des PLU communaux ainsi que la reprise du PLUi de cœur de Puisaye pour un montant total pour ces deux missions de 155 087,50 € HT.
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre qui s'est tenue en date du 31 mai 2024 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'urbanisme,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (70 voix pour) :

- **Décide d'attribuer le marché de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Puisaye Forterre Val d'Yonne au bureau d'étude E.A.U pour un montant de 336 287,50 € HT,**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget principal pour l'année 2024.**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

